

5.2.4



Communauté de Communes
Pays de Lapalisse

DEFENSE INCENDIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ : Le 2 juillet 2025

APPROUVÉ : Le 24 février 2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24.02.2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Fait à Lapalisse, le 24.02.2026

Mme RICHARD Pascale
Mairie d'ANDELAROCHE
LE BOURG
03120 ANDELAROCHE

**Groupement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle**

*Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°*

Vichy, le 09/07/2024

**Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies**

Madame le Maire, Mme RICHARD Pascale

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. LAPALISSE

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03004 ANDELAROCHE					
10	PI 80	Tremblay	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 17m3 / h)
15	PI 80	Le Four	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 13m3 / h)
1002	ETANG	Caveau	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Barrière fermée avec cadenas.
1003	ETANG	Porchère	☐	☒	PENA privé absence de convention
1004	ETANG	Bacquetier	☐	☒	PENA privé absence de convention
1006	ETANG	Mondet	☐	☒	PENA privé absence de convention
1007	ETANG	Moulin Bacquetier	☐	☒	PENA privé absence de convention
1008	ETANG	Etang Roux	☐	☒	PENA privé absence de convention
1009	ETANG	Perrin Vieux	☐	☒	PENA privé absence de convention
1012	ETANG	Ravataux	☐	☒	PENA privé absence de convention
1013	ETANG	Vernet Bas	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : par petit chemin en amont
1014	ETANG	Vernet Bas	☐	☒	PENA privé absence de convention
1015	ETANG	Petit Ravataux	☐	☒	PENA privé absence de convention
1016	ETANG	Marguetière	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : par chemin à droite de l'entrée hotel bien entretenu par le propriétaire
1019	ETANG	Etang Falais	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Accès très difficile pour les engins du SDIS.
1020	ETANG	Moulin de Gléné	☐	☒	PENA privé absence de convention
1023	ETANG	Etang du Proux	☐	☒	PENA privé absence de convention
1026	ETANG	Le Gagin	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible
1028	ETANG	Planfait	☐	☒	PENA privé absence de convention
1029	ETANG	Juin	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.



SYNDICAT MIXTE

**Vallée de la Besbre
eau & assainissement**

18 Route de Bert - BP 31 - 03120 Lapalisse

Tél. 04 70 99 02 13

Email: technique@svbesbre.fr

Site: www.sivom-vallee-besbre.fr

**PRESTATION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS
UTILISES POUR LA DEFENSE INCENDIE**

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE

COMMUNE	ANNEE
BARRAIS-BUSSOLLES	2024

0	Table des matières	
0	Table des matières	2
1	PREAMBULE	3
2	REGLEMENTATION.....	3
2.1	Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
2.2	Cadre juridique.....	4
2.3	Délibération de la commune	4
3	METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES.....	4
3.1	Contrôle et entretien	4
3.2	Définition des caractéristiques de l'hydrant	5
4	SYNTHESE FINANCIERE.....	5
4.1	Coût annuel du contrôle	5
5	CLASSIFICATION	5
5.1	Classement par débit	5
5.2	Hydrants hors service	5

Annexe 1 : Tableau de synthèse

Annexe 2 : Carte des hydrants

Annexe 3 : Guide Mémento DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

1 PREAMBULE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est un élément fondamental pour les sapeurs-pompiers afin d'accomplir leur mission de lutte contre les incendies.

La DECI concerne ainsi tous les points d'eau utilisables en intervention pour alimenter les engins d'incendie.

Les prestations de contrôle et entretien des points d'eau incendie public sous pression ont été confiées au SYNDICAT MIXTE Vallée de la Besbre.

Ces points d'eau incendie sont sous la responsabilité du Maire ou de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent s'il lui en a délégué la gestion.

Les sapeurs-pompiers ne sont qu'utilisateurs lors de sinistre.

2 REGLEMENTATION

2.1 Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Instituée par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n°2015-235 du 27 février 2015, la défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Police spéciale doublée d'un service public, relevant essentiellement de la commune ou des E.P.C.I., elle s'inscrit dans un dispositif d'ensemble fondé notamment sur un référentiel national et sur les règlements adoptés au sein de chaque département qui en déterminent les modalités techniques.

Historiquement, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) relevait du pouvoir de police générale du maire. Les dispositions législatives et réglementaires afférentes étaient nationales, succinctes et anciennes. Elles préconisaient une couverture générale et uniforme en tout lieu et en tout temps (60 m³ immédiatement utilisables pendant 2 heures et à moins de 200 mètres du risque à défendre).

Avec la réforme de la D.E.C.I., initiée par la loi de 2011 et le récent décret de 2015, le rôle du maire est réaffirmé sous la forme d'un pouvoir de police spéciale et d'un service public qui incombe par défaut aux communes. Cependant, la D.E.C.I. devient une compétence potentiellement transférable aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

2.2 Cadre juridique

La D.E.C.I. est essentiellement définie dans le C.G.C.T. (articles L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et R.2225-1 à 10).

Les grands principes édictés dans le Référentiel National sont :

- Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'E.P.C.I., société fermières, régies, ...) au niveau départemental ;
- L'arrêté communal (ou intercommunal) pris par le maire (ou le président d'E.P.C.I.) qui est obligatoire. Il identifie les risques et les besoins en eau pour y faire face ;
- Le Schéma Communal (ou Intercommunal) de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I. ou S.I.C.D.E.C.I.) qui est facultatif. Il est établi afin de travailler sur une approche de programmation permettant d'optimiser les ressources et de définir précisément les besoins, à termes, dans le prolongement et en application du P.L.U. communal ou intercommunal.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'Allier, rédigé par le SDIS de l'Allier a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 mars 2017.

2.3 Délibération de la commune

La Commune de BARRAIS-BUSSOLLES a décidé par délibération en date du 13/01/2022 de confier les prestations d'entretien, pose et dépose des poteaux et bouche d'incendie au SYNDICAT MIXTE Vallée de la Besbre.

Ces prestations sont encadrées par une convention pour la période du 18/01/2022 au 31/12/2026.

3 METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES

3.1 Contrôle et entretien

Les prestations suivantes sont réalisées chaque année :

- Manœuvre de l'hydrant
- Mesure de débit et de pression (30 m3/h, 60 m3/h et débit total à 1 bar)
- Vérification du fonctionnement de la purge
- Graissage des organes de manœuvre
- Nettoyage, débroussaillage des abords pour la visibilité
- Suivi de la numérotation

3.2 Définition des caractéristiques de l'hydrant

Après les mesures de débit effectuées, les caractéristiques du réseau qui peuvent limiter le débit et la durée d'utilisation du poteau d'incendie sont vérifiées.

Les caractéristiques prises en compte sont :

- La capacité du réservoir ;
- Les points hauts du réseau ;
- Les dispositifs de régulation qui peuvent limiter le débit.

A partir de ces caractéristiques, le débit retenu peut être défini. C'est ce débit qui pourra être pris en compte comme « débit utile ».

4 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

4.1 Coût annuel du contrôle

Nombre d'hydrants	Coût unitaire HT	Coût total HT
14	40.83 €	571.62 €

5 CLASSIFICATION

5.1 Classement par débit

Nombre d'hydrants	Débit total à 1 bar
4	Débit < 30 m ³ /h
0	30 ≤ Débit < 60 m ³ /h
10	Débit ≥ 60 m ³ /h

5.2 Hydrants hors service

Numéro	Adresse
—	—



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER**

Mme THEVENOUX Delphine
Mairie de BARRAIS-BUSSOLLES
LE BOURG
03120 BARRAIS-BUSSOLLES

Groupelement Sud

Service Précision/Opérations

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE

Nos Réf. : PRS / JC/CM/ n°

Vichy, le 11/09/2023

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie

P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Madame le Maire,

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupelement Territorial Sud

Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :

- C.I.S. LAPALISSE

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE VICHY
Z.I. VICHY RHUC - RUE DU CDT AUGREY - 03300 CREUZIER-LE-VEUX
TÉL. : 04.70.30.92.50 - FAX : 04.70.98.00.48 - E-MAIL : CSP.VICHY@SDIS03.FR

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03017 BARRAIS BUSSOLLES					
7	PI 80	La Bruyère	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 21m3 / h)
8	PI 80	Jayot des Bois	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h)
13	PI 80	Boutier	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 19m3 / h)
14	PI 80	La Tuilerie	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 27m3 / h)
1001	ETANG	Les Rivières	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1002	ETANG	Quirielle	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1003	ETANG	La Bruyère	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1006	ETANG	Bouthier	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1007	ETANG	Tissiers	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1008	ETANG	Bussolles	☐	☒	PENA privé absence de convention
1009	COURS DEA	Moulin de Bussolles	☒	☐	Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS. PENA privé ou domanial ? : à identifier, et si privé, absence de convention.
1010	ETANG	Fraudière	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Mise en aspiration impossible Non utilisable
1011	ETANG	les rois	☐	☒	PENA privé absence de convention

Annexe 1 - Inventaire des PEI

N°	Adresse	Type	Débit à 1 Bar
1	Les Forêts	PI 100	> 60 m³/h
2	Les Gailles	PI 100	> 60 m³/h
3	La Vernière	PI 100	> 60 m³/h
4	Village Dessert	PI 100	> 60 m³/h
5	Le Bourg Nord	PI 100	> 60 m³/h
7	La Bruyère	PI 80	< 30 m³/h
8	Les Jayots des Bois	PI 80	< 30 m³/h
9	Les Jayots (sur le chemin)	PI 100	> 60 m³/h
10	Le Verger	PI 100	> 60 m³/h
11	Porcherie des Rivières	PI 100	> 60 m³/h
12	Village Henry	PI 100	> 60 m³/h
13	Boutier	PI 80	> 60 m³/h
14	La Tuilerie	PI 180	> 60 m³/h
15	Le Bourg	PI 100	> 60 m³/h

Annexe 2 - Inventaire des PENA

N°	Type	Adresse	cadastre	Observations
1001	ETANG	Les Rivières	AR 33	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1002	ETANG	Quirielle (étang neuf)	AM 59	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1003	ETANG	La Bruyère (Fontvidèle)	AM 70	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1006	ETANG	Bouthier	AO 71	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1007	ETANG	Tissiers	AV 85	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1008	ETANG	Bussolles	AT 4	● PENA privé sans convention
1009	COURS D'EAU	Moulin de Bussolles	AT 76	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1010	ETANG	Fraudière (Quirielle)	AD 30	● Inaccessible véhicules secours sans convention
1011	ETANG	Les Rois	AC 85	● PENA privé sans convention

ETANG DU MOULIN
ETANG MOULANDES
ETANG DES GOYARDS

LES BUTS
LES DESSERTS
LES GOYARDS

AK 41
AI 50
AH 178

9



SYNDICAT MIXTE

**Vallée de la Besbre
eau & assainissement**

18 Route de Bert - BP 31 - 03120 Lapalisse

Tél. 04 70 99 02 13

Email: technique@svbesbre.fr

Site: www.sivom-vallee-besbre.fr

**PRESTATION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS
UTILISES POUR LA DEFENSE INCENDIE**

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE

COMMUNE	ANNEE
BERT	2024

0	Table des matières	
0	Table des matières	2
1	PREAMBULE	3
2	REGLEMENTATION.....	3
2.1	Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
2.2	Cadre juridique.....	4
2.3	Délibération de la commune	4
3	METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES.....	4
3.1	Contrôle et entretien	4
3.2	Définition des caractéristiques de l'hydrant	5
4	SYNTHESE FINANCIERE.....	5
4.1	Coût annuel du contrôle	5
5	CLASSIFICATION	5
5.1	Classement par débit	5
5.2	Hydrants hors service	5

Annexe 1 : Tableau de synthèse

Annexe 2 : Carte des hydrants

Annexe 3 : Guide Mémento DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

1 PREAMBULE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est un élément fondamental pour les sapeurs-pompiers afin d'accomplir leur mission de lutte contre les incendies.

La DECI concerne ainsi tous les points d'eau utilisables en intervention pour alimenter les engins d'incendie.

Les prestations de contrôle et entretien des points d'eau incendie public sous pression ont été confiées au SYNDICAT MIXTE Vallée de la Besbre.

Ces points d'eau incendie sont sous la responsabilité du Maire ou de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent s'il lui en a délégué la gestion.

Les sapeurs-pompiers ne sont qu'utilisateurs lors de sinistre.

2 REGLEMENTATION

2.1 Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Instituée par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n°2015-235 du 27 février 2015, la défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Police spéciale doublée d'un service public, relevant essentiellement de la commune ou des E.P.C.I., elle s'inscrit dans un dispositif d'ensemble fondé notamment sur un référentiel national et sur les règlements adoptés au sein de chaque département qui en déterminent les modalités techniques.

Historiquement, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) relevait du pouvoir de police générale du maire. Les dispositions législatives et réglementaires afférentes étaient nationales, succinctes et anciennes. Elles préconisaient une couverture générale et uniforme en tout lieu et en tout temps (60 m³ immédiatement utilisables pendant 2 heures et à moins de 200 mètres du risque à défendre).

Avec la réforme de la D.E.C.I., initiée par la loi de 2011 et le récent décret de 2015, le rôle du maire est réaffirmé sous la forme d'un pouvoir de police spéciale et d'un service public qui incombe par défaut aux communes. Cependant, la D.E.C.I. devient une compétence potentiellement transférable aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

2.2 Cadre juridique

La D.E.C.I. est essentiellement définie dans le C.G.C.T. (articles L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et R.2225-1 à 10).

Les grands principes édictés dans le Référentiel National sont :

- Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'E.P.C.I., société fermières, régies, ...) au niveau départemental ;
- L'arrêté communal (ou intercommunal) pris par le maire (ou le président d'E.P.C.I.) qui est obligatoire. Il identifie les risques et les besoins en eau pour y faire face ;
- Le Schéma Communal (ou Intercommunal) de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I. ou S.I.C.D.E.C.I.) qui est facultatif. Il est établi afin de travailler sur une approche de programmation permettant d'optimiser les ressources et de définir précisément les besoins, à termes, dans le prolongement et en application du P.L.U. communal ou intercommunal.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'Allier, rédigé par le SDIS de l'Allier a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 mars 2017.

2.3 Délibération de la commune

La Commune de BERT a décidé par délibération en date du 11/01/2022 de confier les prestations d'entretien, pose et dépose des poteaux et bouches d'incendie au SYNDICAT MIXTE Vallée de la Besbre.

Ces prestations sont encadrées par une convention pour la période du 20/01/2022 au 31/12/2026.

3 METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES

3.1 Contrôle et entretien

Les prestations suivantes sont réalisées chaque année :

- Manœuvre de l'hydrant
- Mesure de débit et de pression (30 m3/h, 60 m3/h et débit total à 1 bar)
- Vérification du fonctionnement de la purge
- Graissage des organes de manœuvre
- Nettoyage, débroussaillage des abords pour la visibilité
- Suivi de la numérotation

3.2 Définition des caractéristiques de l'hydrant

Après les mesures de débit effectuées, les caractéristiques du réseau qui peuvent limiter le débit et la durée d'utilisation du poteau d'incendie sont vérifiées.

Les caractéristiques prises en compte sont :

- La capacité du réservoir ;
- Les points hauts du réseau ;
- Les dispositifs de régulation qui peuvent limiter le débit.

A partir de ces caractéristiques, le débit retenu peut être défini. C'est ce débit qui pourra être pris en compte comme « débit utile ».

4 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

4.1 Coût annuel du contrôle

Nombre d'hydrants	Coût unitaire HT	Coût total HT
16	40.83 €	653.28 €

5 CLASSIFICATION

5.1 Classement par débit

Nombre d'hydrants	Débit total à 1 bar
2	Débit < 30 m ³ /h
3	30 ≤ Débit < 60 m ³ /h
11	Débit ≥ 60 m ³ /h

5.2 Hydrants hors service

Numéro	Adresse
—	—



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER**

M. VIVIER Michel
Mairie de BERT
LE BOURG
03130 BERT

Groupelement NORD
Service Prévision/Opérations

Affaire suivie par : Lieutenant Thierry DEGRANGES
Nos Réf. : PRS /LR/MS/ n°

Moulins, le 21/09/2023

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Monsieur le Maire,

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement Départemental de DECI, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune, ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupelement Territorial Nord

Lieutenant-Colonel Rodolphe LEMELTIER

Copies :
- C.I.S. TREZELLES

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE MOULINS
54, BOULEVARD LEDRU-ROLLIN - 03000 MOULINS
TÉL. : 04.70.46.89.89 - FAX : 04.70.46.68.67 - E-MAIL : CSP.MOULINS@SDIS03.FR

21/09/2023

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03024 BERT					
5	PI 100	S/C BERT (OUEST) Le Pavillon RD23	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m ³ > 30 m ³ (Débit A 1 bar = 41 m ³ / h)
15	PI 80	S/C BERT (EST) Le Village de Brussin	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m ³ (Débit A 1 bar = 21 m ³ / h)
16	PI 80	S/C BERT (EST) Les Chevreux-Bel air	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m ³ (Débit A 1 bar = 18 m ³ / h)
1002	ETANG	S/C BERT (EST) Plan d'eau Communal	☐	☒	Aire non aménagée
1003	ETANG	S/C BERT (EST) Les Marcots	☐	☒	Aire non aménagée Aire non conforme PENA privé absence de convention
1004	ETANG	S/C BERT (EST) Les Bonnets	☐	☒	Visibilité et/ou accès difficile Aire non aménagée Aire non conforme
1005	ETANG	S/C BERT (EST) Brussin	☐	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Accès difficile
1006	ETANG	S/C BERT (EST) Les Mandins	☐	☒	Aire non aménagée Aire non conforme PENA privé absence de convention

Voir
SIVOM

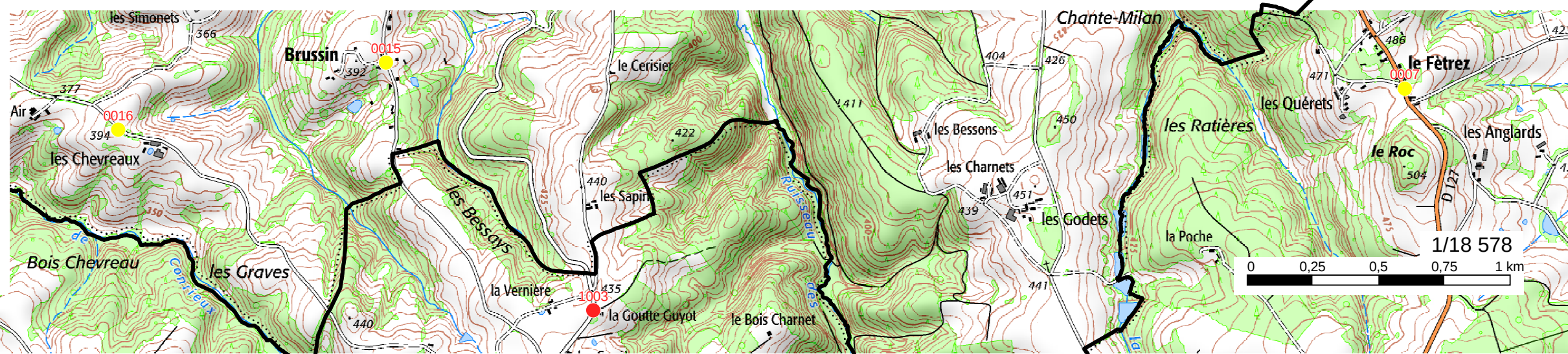
[illegible]

-  Débit > 60 m³/h
-  Débit entre 31 m³/h et 59 m³/h
-  Débit < 30 m³/h

!	"#\$	%	%	%	%	\$\$&

A topographic map section showing contour lines and a stream. The stream is labeled "Ruisseau" in blue text. The map features brown contour lines indicating elevation, with some lines labeled with numbers like 100, 120, and 140. A blue line represents the stream, flowing through a valley. The terrain is depicted with green and brown shading.

0 0,25 0,5 0,75 1 km



Nom commune	N°	Adresse	Débit m3/h à 1 bar	HS	Observations	Interventions à prévoir
			Q> 60 m3/h			
			30<Q<60 m3/h			
			Q<30 m3/h			
BERT	0015	le Village de Brussin	15		RAS	RAS
BERT	0016	les Chevreaux - Bel Air	15		RAS	RAS
BERT	0005	le Pavillon	40		RAS	RAS
BERT	0003	les Mandins-Usine	50		RAS	RAS
BERT	0014	le Pré Carré (Ouest)	50		RAS	RAS
BERT	1001	Bois de Passelière	60		manœuvre difficile	RAS
BERT	1002	les Laurents	60		RAS léger choc capot	RAS
BERT	1004	les Roches	60		RAS	RAS

Nom commune	N°	Adresse	Débit m3/h à 1 bar	HS	Observations	Interventions à prévoir
			Q> 60 m3/h			
			30<Q<60 m3/h			
			Q<30 m3/h			
BERT	1006	les Gouttes Perjean	60		RAS	RAS
BERT	1007	les Gouttes Bouillot	60		RAS	RAS
BERT	1008	Les Balans	60		RAS	RAS
BERT	1009	le Pré Carré (Est)	60		RAS	RAS
BERT	1010	locaterie des Places	60		RAS	RAS
BERT	1011	le Bourg-école	60		RAS	RAS
BERT	1012	le Bourg-poste	60		RAS	RAS
BERT	1013	les Bonnets	60		RAS	RAS



SYNDICAT MIXTE

**Vallée de la Besbre
eau & assainissement**

18 Route de Bert - BP 31 - 03120 Lapalisse

Tél. 04 70 99 02 13

Email: technique@svbesbre.fr

Site: www.sivom-vallee-besbre.fr

**PRESTATION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS
UTILISES POUR LA DEFENSE INCENDIE**

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE

COMMUNE	ANNEE
BILLEZOIS	2023

0	Table des matières	
0	Table des matières	2
1	PREAMBULE	3
2	REGLEMENTATION.....	3
2.1	Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
2.2	Cadre juridique.....	4
2.3	Délibération de la commune	4
3	METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES.....	4
3.1	Contrôle et entretien	4
3.2	Définition des caractéristiques de l'hydrant	5
4	SYNTHESE FINANCIERE.....	5
4.1	Coût annuel du contrôle	5
5	CLASSIFICATION	5
5.1	Classement par débit	5
5.2	Hydrants hors service	5

Annexe 1 : Tableau de synthèse

Annexe 2 : Carte des hydrants

Annexe 3 : Guide Mémento DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

1 PREAMBULE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est un élément fondamental pour les sapeurs-pompiers afin d'accomplir leur mission de lutte contre les incendies.

La DECI concerne ainsi tous les points d'eau utilisables en intervention pour alimenter les engins d'incendie.

Les prestations de contrôle et entretien des points d'eau incendie public sous pression ont été confiées au SIVOM de la Vallée de la Besbre.

Ces points d'eau incendie sont sous la responsabilité du Maire ou de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent s'il lui en a délégué la gestion.

Les sapeurs-pompiers ne sont qu'utilisateurs lors de sinistre.

2 REGLEMENTATION

2.1 Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Instituée par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n°2015-235 du 27 février 2015, la défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Police spéciale doublée d'un service public, relevant essentiellement de la commune ou des E.P.C.I., elle s'inscrit dans un dispositif d'ensemble fondé notamment sur un référentiel national et sur les règlements adoptés au sein de chaque département qui en déterminent les modalités techniques.

Historiquement, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) relevait du pouvoir de police générale du maire. Les dispositions législatives et réglementaires afférentes étaient nationales, succinctes et anciennes. Elles préconisaient une couverture générale et uniforme en tout lieu et en tout temps (60 m³ immédiatement utilisables pendant 2 heures et à moins de 200 mètres du risque à défendre).

Avec la réforme de la D.E.C.I., initiée par la loi de 2011 et le récent décret de 2015, le rôle du maire est réaffirmé sous la forme d'un pouvoir de police spéciale et d'un service public qui incombe par défaut aux communes. Cependant, la D.E.C.I. devient une compétence potentiellement transférable aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

2.2 Cadre juridique

La D.E.C.I. est essentiellement définie dans le C.G.C.T. (articles L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et R.2225-1 à 10).

Les grands principes édictés dans le Référentiel National sont :

- Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'E.P.C.I., société fermières, régies, ...) au niveau départemental ;
- L'arrêté communal (ou intercommunal) pris par le maire (ou le président d'E.P.C.I.) qui est obligatoire. Il identifie les risques et les besoins en eau pour y faire face ;
- Le Schéma Communal (ou Intercommunal) de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I. ou S.I.C.D.E.C.I.) qui est facultatif. Il est établi afin de travailler sur une approche de programmation permettant d'optimiser les ressources et de définir précisément les besoins, à termes, dans le prolongement et en application du P.L.U. communal ou intercommunal.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'Allier, rédigé par le SDIS de l'Allier a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 mars 2017.

2.3 Délibération de la commune

La Commune de BILLEZOIS a décidé par délibération en date du 10/02/2022 de confier les prestations d'entretien, pose et dépose des poteaux et bouches d'incendie au SIVOM de la Vallée de la Besbre.

Ces prestations sont encadrées par une convention pour la période du 21/02/2022 au 31/12/2026.

3 METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES

3.1 Contrôle et entretien

Les prestations suivantes sont réalisées chaque année :

- Manœuvre de l'hydrant
- Mesure de débit et de pression (30 m3/h, 60 m3/h et débit total à 1 bar)
- Vérification du fonctionnement de la purge
- Graissage des organes de manœuvre
- Nettoyage, débroussaillage des abords pour la visibilité
- Suivi de la numérotation

3.2 Définition des caractéristiques de l'hydrant

Après les mesures de débit effectuées, les caractéristiques du réseau qui peuvent limiter le débit et la durée d'utilisation du poteau d'incendie sont vérifiées.

Les caractéristiques prises en compte sont :

- La capacité du réservoir ;
- Les points hauts du réseau ;
- Les dispositifs de régulation qui peuvent limiter le débit.

A partir de ces caractéristiques, le débit retenu peut être défini. C'est ce débit qui pourra être pris en compte comme « débit utile ».

4 SYNTHESE FINANCIERE

4.1 Coût annuel du contrôle

Nombre d'hydrants	Coût unitaire HT	Coût total HT
19	38.92 €	739.48 €

5 CLASSIFICATION

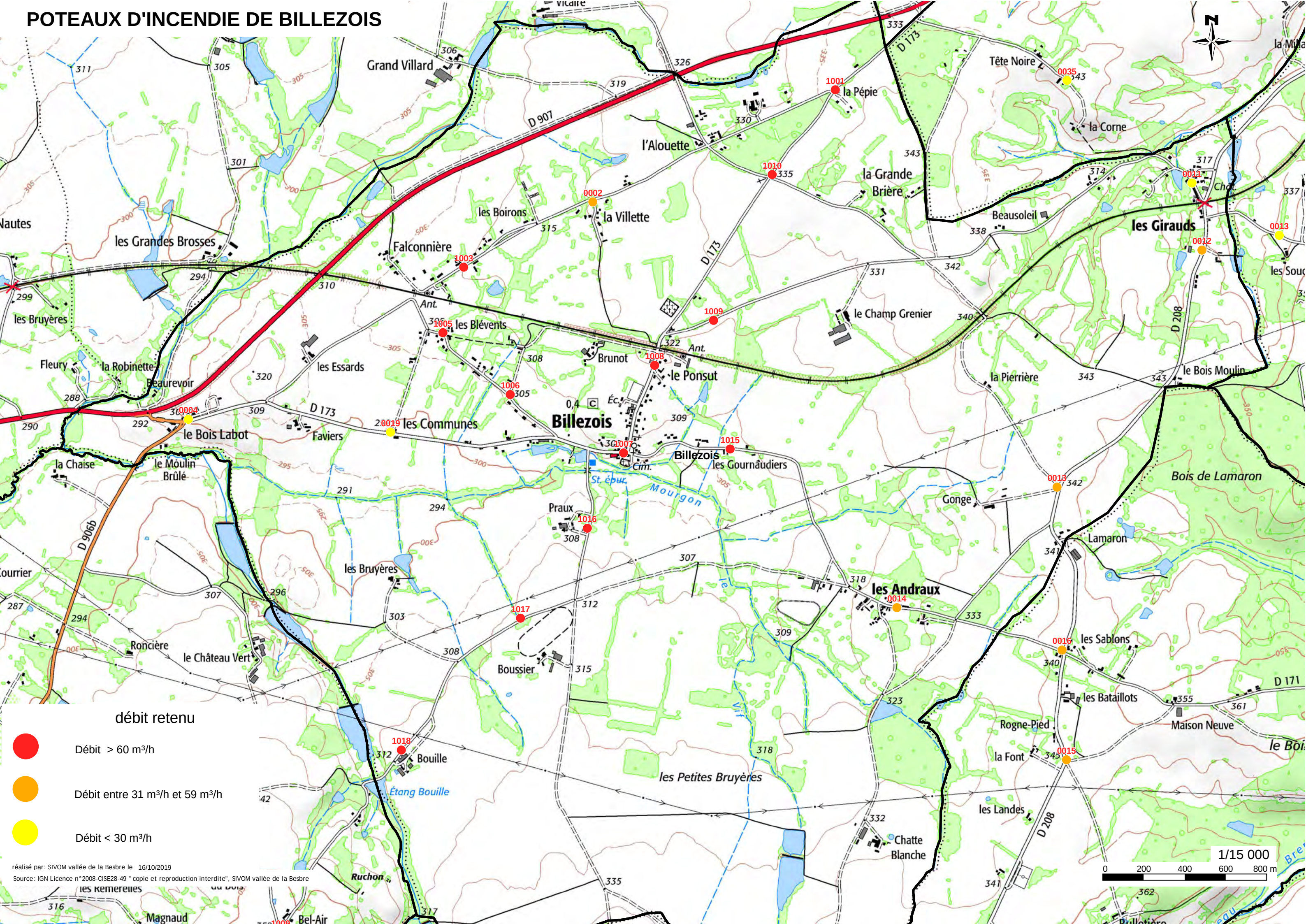
5.1 Classement par débit

Nombre d'hydrants	Débit total à 1 bar
3	Débit < 30 m3/h
4	30 <= Débit < 60 m3/h
12	Débit >=60 m3/h

5.2 Hydrants hors service

Numéro	Adresse
—	—

POTEAUX D'INCENDIE DE BILLEZOIS



débit retenu

Débit > 60 m³/h

Débit entre 31 m³/h et 59 m³/h

Débit < 30 m³/h

réalisé par: SIVOM vallée de la Besbre le 16/10/2019

Source: IGN Licence n°2008-CISE28-49 " copie et reproduction interdite", SIVOM vallée de la Besbre

1/15 000

0 200 400 600 800 m

Nom commune	N°	Adresse	Débit m3/h à 1 bar	HS	Observations	Interventions à prévoir
			Q> 60 m3/h			
			30<Q<60 m3/h			
			Q<30 m3/h			
BILLEZOIS	0004	Bois Labot	20		RAS	RAS
BILLEZOIS	0019	Les Communes	20		RAS	RAS
BILLEZOIS	0011	les Girauds-Nord	25		RAS	RAS
BILLEZOIS	0002	la Vilette	30		RAS	RAS
BILLEZOIS	0012	les Girauds-Sud	30		RAS	RAS
BILLEZOIS	0013	Gonge	30		RAS	RAS
BILLEZOIS	0014	les Andraux	50		RAS	RAS
BILLEZOIS	1001	la Pépie	60		RAS	RAS

Nom commune	N°	Adresse	Débit m3/h à 1 bar	HS	Observations	Interventions à prévoir
			Q> 60 m3/h			
			30<Q<60 m3/h			
			Q<30 m3/h			
BILLEZOIS	1003	Falconnière	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1005	les Blévens	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1006	les Communes	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1007	le Bourg	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1008	le Ponsut	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1009	Champ Grenier	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1010	Grande Brière	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1015	les Gournaudiers	60		RAS	RAS

Nom commune	N°	Adresse	Débit m3/h à 1 bar	HS	Observations	Interventions à prévoir
			Q> 60 m3/h			
			30<Q<60 m3/h			
			Q<30 m3/h			
BILLEZOIS	1016	les Praux	60		150m3 à 1.4 BAR	RAS
BILLEZOIS	1017	Boussier	60		RAS	RAS
BILLEZOIS	1018	Etang Bouille	60		RAS	RAS

M. GROULY Jérôme
Mairie de DROITURIER
LE BOURG
03120 DROITURIER

Groupement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°

Vichy, le 14/04/2025

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Monsieur le Maire, M. GROULY Jérôme

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. LAPALISSE

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03105 DROITURIER					
1001	ETANG	Palboux	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS. Problème d'accès : par un champ clôturé,
1003	ETANG	Godinière	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS. Problème d'accès : par chemin carrossable
1004	ETANG	Matagot	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1005	ETANG	Le Bourg	☐	☒	PENA privé absence de convention
1007	ETANG	Rossignol	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1008	ETANG	Etang Charles	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1009	ETANG	Les Billets Route d'Arfeuilles	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.
1011	ETANG	les chataîgniers	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.

Liste des points d'eau

03105

DROITURIER

Hydrants

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Non conforme en service

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
1	PI 100	Le Bourg	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
2	PI 100	Recher	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
3	PI 100	Le Tilleul	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
4	PI 100	Les Espalus	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
5	PI 80	Les Grands Bois	Inconnu	1x65-2x40	✓	✓	✓	✓		
6	PI 100	Village des Cayots	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
7	PI 100	Le Plassis	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
8	PI 80	Les Cerisiers	Inconnu	1x65-2x40	✓	✓	✓	✓		
9	PI 100	Etang Charles	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
10	PI 100	Les Charpes	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
11	PI 100	Le Féjard	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
12	PI 100	LD Le Château Guérin	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
13	PI 100	Chez Gouneau	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
14	PI 100	L'Allofier	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
15	PI 100	Maison Neuve	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		
16	PI 100	Les Bruyères	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		

Liste des points d'eau

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	-Sans en service
* Accès	✗	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	-Non autorisée
* Signalisation	✗	-Problématique	✓	-Autorisée	✗	-Non autorisée

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat				Anomalies	Observations
					*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.		
17	PI 100	La Garde	Inconnu	1x100-2x 65	✓	✓	✓	✓		
18	PI 100	Sans Chagrin	Inconnu	1x100-2x 65	✓	✓	✓	✓		

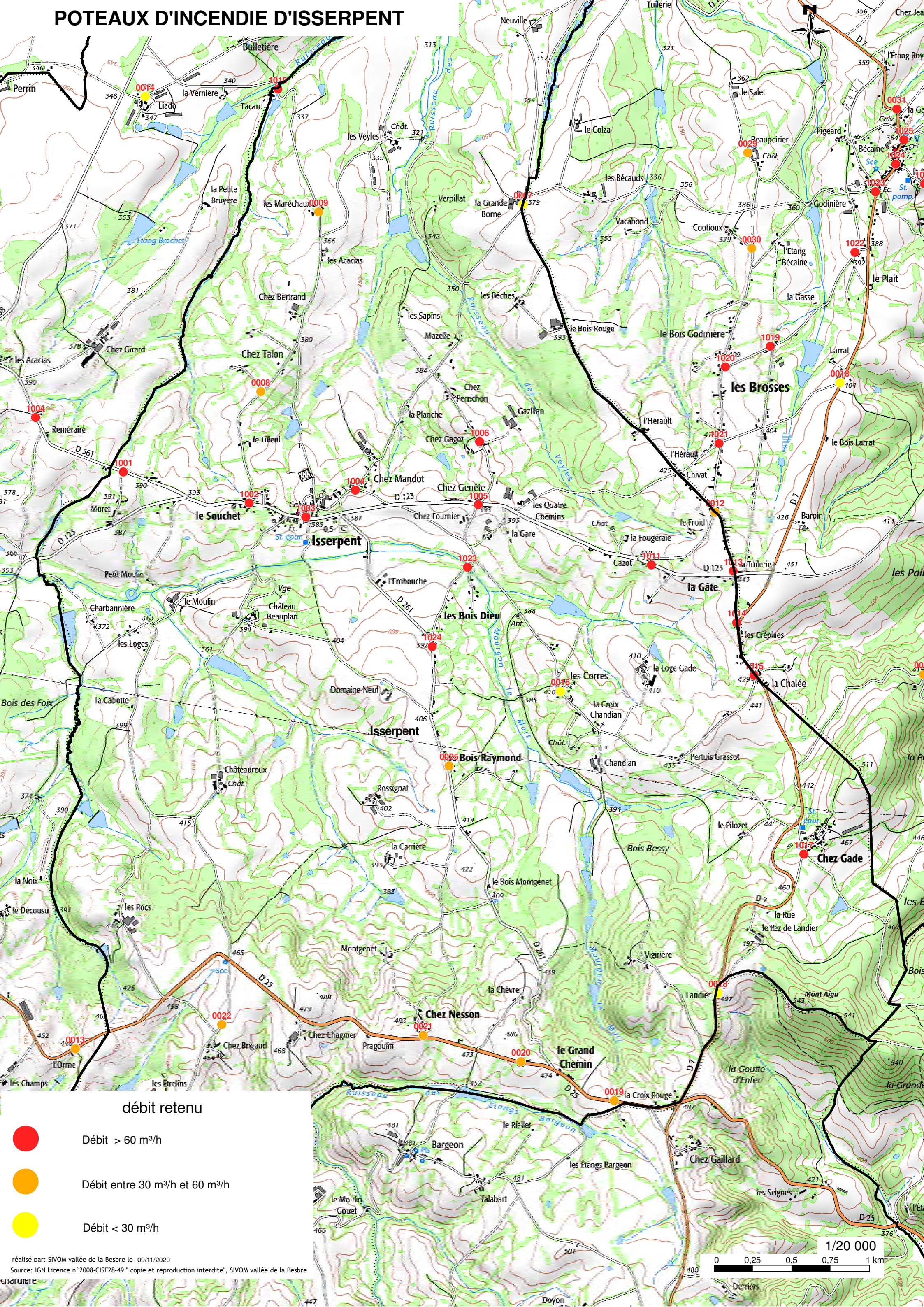
PENA

N°	Type	Adresse	m3/h Ré-alim.	*Etat				Anomalies	Observations
				*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.		
1001	ETANG	Palboux		✗	i	i	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	
1003	ETANG	Godinière		✗	i	i	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	
1004	ETANG	Matagot		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	
1005	ETANG	Le Bourg		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention	
1007	ETANG	Rossignol		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	
1008	ETANG	Etang Charles		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	
1009	ETANG	Les Billets Route d'Arfeuille		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention Inaccessible à la plupart des véhicules du SDIS.	

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	-Sans en service
* Accès	✗	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	-Non autorisée
* Signalisation	✗	-Problématique	✓	-Autorisée	✗	-Non autorisée

POTEAUX D'INCENDIE D'ISSERPENT



débit retenu



Débit > 60 m³/h



Débit entre 30 m³/h et 60 m³/h



Débit < 30 m³/h



SYNDICAT MIXTE

**Vallée de la Besbre
eau & assainissement**

18 Route de Bert - BP 31 - 03120 Lapalisse

Tél. 04 70 99 02 13

Email: technique@svbesbre.fr

Site: www.sivom-vallee-besbre.fr

**PRESTATION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS
UTILISES POUR LA DEFENSE INCENDIE**

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE

COMMUNE	ANNEE
LAPALISSE	2023

0	Table des matières	
0	Table des matières	2
1	PREAMBULE	3
2	REGLEMENTATION.....	3
2.1	Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
2.2	Cadre juridique.....	4
2.3	Délibération de la commune	4
3	METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES.....	4
3.1	Contrôle et entretien	4
3.2	Définition des caractéristiques de l'hydrant	5
4	SYNTHESE FINANCIERE.....	5
4.1	Coût annuel du contrôle	5
5	CLASSIFICATION	5
5.1	Classement par débit	5
5.2	Hydrants hors service	5

Annexe 1 : Tableau de synthèse

Annexe 2 : Carte des hydrants

Annexe 3 : Guide Mémento DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

1 PREAMBULE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est un élément fondamental pour les sapeurs-pompiers afin d'accomplir leur mission de lutte contre les incendies.

La DECI concerne ainsi tous les points d'eau utilisables en intervention pour alimenter les engins d'incendie.

Les prestations de contrôle et entretien des points d'eau incendie public sous pression ont été confiées au SIVOM de la Vallée de la Besbre.

Ces points d'eau incendie sont sous la responsabilité du Maire ou de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent s'il lui en a délégué la gestion.

Les sapeurs-pompiers ne sont qu'utilisateurs lors de sinistre.

2 REGLEMENTATION

2.1 Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Instituée par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 complétée par le décret n°2015-235 du 27 février 2015, la défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Police spéciale doublée d'un service public, relevant essentiellement de la commune ou des E.P.C.I., elle s'inscrit dans un dispositif d'ensemble fondé notamment sur un référentiel national et sur les règlements adoptés au sein de chaque département qui en déterminent les modalités techniques.

Historiquement, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) relevait du pouvoir de police générale du maire. Les dispositions législatives et réglementaires afférentes étaient nationales, succinctes et anciennes. Elles préconisaient une couverture générale et uniforme en tout lieu et en tout temps (60 m³ immédiatement utilisables pendant 2 heures et à moins de 200 mètres du risque à défendre).

Avec la réforme de la D.E.C.I., initiée par la loi de 2011 et le récent décret de 2015, le rôle du maire est réaffirmé sous la forme d'un pouvoir de police spéciale et d'un service public qui incombe par défaut aux communes. Cependant, la D.E.C.I. devient une compétence potentiellement transférable aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

2.2 Cadre juridique

La D.E.C.I. est essentiellement définie dans le C.G.C.T. (articles L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et R.2225-1 à 10).

Les grands principes édictés dans le Référentiel National sont :

- Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'E.P.C.I., société fermières, régies, ...) au niveau départemental ;
- L'arrêté communal (ou intercommunal) pris par le maire (ou le président d'E.P.C.I.) qui est obligatoire. Il identifie les risques et les besoins en eau pour y faire face ;
- Le Schéma Communal (ou Intercommunal) de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I. ou S.I.C.D.E.C.I.) qui est facultatif. Il est établi afin de travailler sur une approche de programmation permettant d'optimiser les ressources et de définir précisément les besoins, à termes, dans le prolongement et en application du P.L.U. communal ou intercommunal.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'Allier, rédigé par le SDIS de l'Allier a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 mars 2017.

2.3 Délibération de la commune

La Commune de LAPALISSE a décidé par délibération en date du 17/01/2022 de confier les prestations d'entretien, pose et dépose des poteaux et bouches d'incendie au SIVOM de la Vallée de la Besbre.

Ces prestations sont encadrées par une convention pour la période du 17/01/2022 au 31/12/2026.

3 METHODOLOGIE DES PRESTATIONS REALISEES

3.1 Contrôle et entretien

Les prestations suivantes sont réalisées chaque année :

- Manœuvre de l'hydrant
- Mesure de débit et de pression (30 m3/h, 60 m3/h et débit total à 1 bar)
- Vérification du fonctionnement de la purge
- Graissage des organes de manœuvre
- Nettoyage, débroussaillage des abords pour la visibilité
- Suivi de la numérotation

3.2 Définition des caractéristiques de l'hydrant

Après les mesures de débit effectuées, les caractéristiques du réseau qui peuvent limiter le débit et la durée d'utilisation du poteau d'incendie sont vérifiées.

Les caractéristiques prises en compte sont :

- La capacité du réservoir ;
- Les points hauts du réseau ;
- Les dispositifs de régulation qui peuvent limiter le débit.

A partir de ces caractéristiques, le débit retenu peut être défini. C'est ce débit qui pourra être pris en compte comme « débit utile ».

4 SYNTHESE FINANCIERE

4.1 Coût annuel du contrôle

Nombre d'hydrants	Coût unitaire HT	Coût total HT
95	38.92 €	3 697.40 €

5 CLASSIFICATION

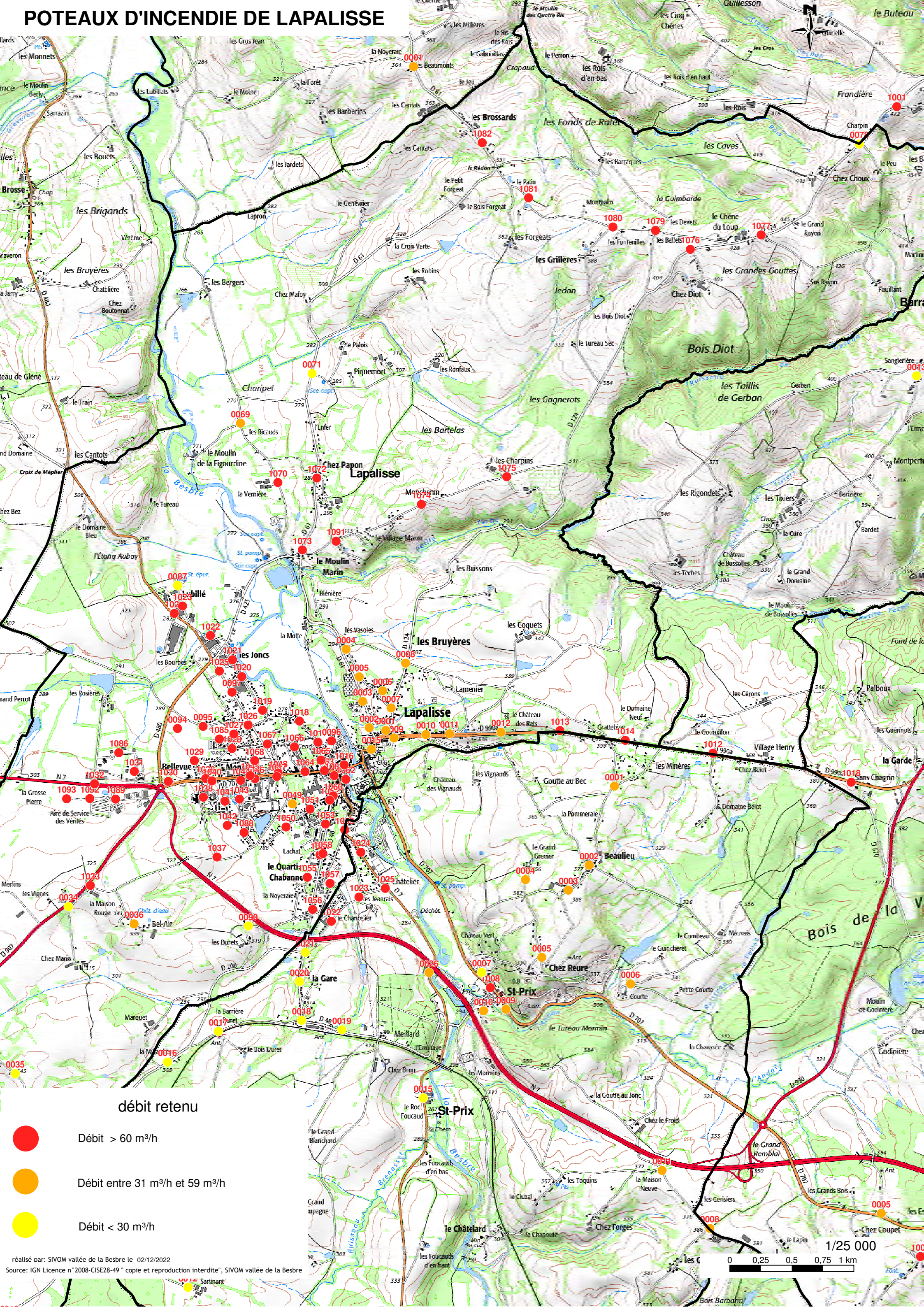
5.1 Classement par débit

Nombre d'hydrants	Débit total à 1 bar
6	Débit < 30 m3/h
16	30 <= Débit < 60 m3/h
73	Débit >=60 m3/h

5.2 Hydrants hors service

Numéro	Adresse
—	—

POTEAUX D'INCENDIE DE LAPALISSE



Liste des points d'eau

03042

LE BREUIL

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m ³ / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	A 0,6 bar	Statique	Dynamique						
1	PI 100	Bellevue	Inconnu	1x100-2x65	0	45	0	5,4	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 45m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
2	PI 100	Madard	Inconnu	1x100-2x65	0	90	0	11,0	0,0					Capot détérioré ou manquant Capot endommagé	Pour augmenter le débit si incendie ouvrir la vanne de Berlande (limite réseau Arfeulles) Contrôle technique du service des eaux en 2017
3	PI 100	Berlande	Inconnu	1x100-2x65	0	80	0	12,8	0,0						Pour augmenter le débit en cas d'incendie ouvrir la vanne située à Berlande (limite réseau ARFEULLES) Contrôle technique du service des eaux en 2017
4	PI 100	Magnant	Inconnu	1x100-2x65	0	100	0	14,0	0,0						Pour augmenter le débit en cas d'incendie ouvrir la vanne située à Berlande (limite réseau Arfeulles) Contrôle technique du service des eaux en 2017
5	PI 80	Les Sigots	Inconnu	1x65	0	23	0	9,2	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 23m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
6	PI 80	Les Jacobs	Inconnu	1x65	0	25	0	10,0	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
7	PI 80	Monciant	Inconnu	1x65	0	25	0	13,2	0,0					Capot détérioré ou manquant Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m ³ / h) Capot endommagé	Contrôle technique du service des eaux en 2017
8	PI 80	Boutier chez gounod	Inconnu	1x65	0	20	0	9,6	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 20m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
9	PI 80	Le Roc de Lalv	Inconnu	Inconnu	0	10	0	6,0	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 10m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017

Légende

* Etat		-Indisponible		-En service
* Anomalie		-Avec anomalies		-Sans anomalie
* Accès		-Non autorisée		-Autorisée
* Signalisation		-Problématique		-Non conforme en service

Liste des points d'eau

Hydrants														Légende			
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations		
					Maxi	A 1 bar	A 0,6 bar	Statique	Dynamique								
10	PI 100	Porcher	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	7,0	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec le service des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
11	PI 100	La Croix Chavinière	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	4,6	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec le service des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
12	PI 100	Chez Gaillard	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	9,0	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec le service des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
13	PI 100	Boullierand	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	12,6	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec le service des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
14	PI 100	Le Pont Clavel	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	16,2	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec service des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
15	PI 100	Le Cros	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	6,6	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec secide des eaux, au delà de ce débit les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		
16	PI 100	Le Rez de la Mine	Inconnu	1x100-2x65	0	25	0	6,4	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h) Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m3 / h)	Après contact avec le service des eaux, au delà les conduites se vident. Contrôle technique du service des eaux en 2018		

Liste des points d'eau

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m ³ / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	A 0,6 bar	Statique	Dynamique						
17	PI 80	Mailland	Inconnu	1x65	0	25	0	10,8	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m ³ / h)	Après contact avec le service des eaux, pour débit supérieur à 25m ³ /h la conduite se vide Contrôle technique du service des eaux en 2018
18	PI 80	Larrat	Inconnu	1x65	0	15	0	5,8	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 15m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
19	PI 80	Route Abbé Morel	Inconnu	1x65	0	80	0	7,0	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
20	PI 100	Chemin Alix du Breuil	Inconnu	1x100-2x65	0	73	0	5,2	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
21	PI 100	Route Alfred Pauget	Inconnu	1x100-2x65	0	70	0	3,8	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
22	PI 100	Le Plait les brosses - pré Godinière	Inconnu	1x100-2x65	0	70	0	6,8	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
23	PI 100	Le Bourg sortie Sud	Inconnu	1x100-2x65	0	76	0	9,2	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
24	PI 100	40 Louis Mandrin Le bourg centre	Inconnu	1x100-2x65	0	78	0	9,6	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
25	PI 80	Le Bourg sortie Nord Route d'Afréuilles	Inconnu	1x65	0	60	0	10,4	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
26	PI 100	11 route de La Perrière	Inconnu	1x100-2x65	0	80	0	10,8	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
27	PI 80	Mourlot	Inconnu	1x65	0	25	0	11,4	0,0					Débit hydrant insuffisant (Débit A 1 bar = 25m ³ / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2017
28	PI 80	L'Ancienne Tuilerie	Inconnu	1x65	0	47	0	14,2	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
29	PI 80	Beaupoirier	Inconnu	1x65	0	30	0	8,0	0,0					Capot détérioré ou manquant Capot ne ferme pas.	Contrôle technique du service des eaux en 2017
30	PI 80	Coutoux	Inconnu	1x65	0	37	0	7,2	0,0						Contrôle technique du service des eaux en 2017
31	PI 80	Pigeard	80	1x65	0	0	0	0,0	0,0						Contrôle technique du SDIS

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Accès
- * Signalisation
- Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Non conforme en service

M. HANGARD Didier

Mairie de SAINT-PRIX

31 RUE DE LA MAIRIE

03120 SAINT-PRIX

COURRIER ARRIVE

15 JUL. 2024

Mairie de SAINT-PRIX

Vichy, le 09/07/2024

Groupement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Monsieur le Maire, M. HANGARD Didier

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

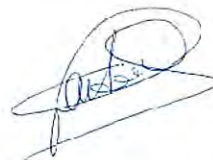
Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. LAPALISSE

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03257 SAINT PRIX					
1	PI 100	Bois de la Garde	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 55m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
2	PI 80	Beaulieu	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
3	PI 80	Beaulieu-Sud	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
4	PI 80	Grand Grenier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
5	PI 80	Grand Champ de Reure	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
6	PI 80	Courte	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
7	PI 80	Route de Reure	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
8	PI 100	Le Bourg RN7	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
9	PI 80	Le Bourg RN7-Sud	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
10	PI 80	Le Bourg-Ecole	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
11	PI 80	Maison Neuve	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
12	PI 80	Sartinant	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
13	PI 80	Les Souches	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 25m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
14	PI 80	Grand Champagne	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
15	PI 80	Roc Foucault-Usine SAMPC	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
16	PI 80	La Millardière	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 25m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
17	PI 80	Bois Duret	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
18	PI 80	La Gare	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
19	PI 80	Rue de la Gare	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
20	PI 80	45 Avenue de la Gare	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
21	PI 100	47 Rue du Chancelier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
22	PI 100	Impasse du Chancelier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
23	PI 100	40 Rue de la Gieze	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
24	PI 100	22 Rue du Chatelier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
25	PI 100	44 Rue du Chatelier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
26	PI 100	Le Pavillon	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 30m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique

09/07/2024

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
27	PI 80	Pouzoux	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
28	PI 80	Les Arnefauds	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
1001	ETANG	Les Minières , étang Marco	☐	☒	PENA privé absence de convention
1002	ETANG	Domaine de Belot	☐	☒	PENA privé absence de convention
1004	ETANG	Chez Mauvais	☐	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Accès difficile pour la plupart des véhicules du sdis, déjà signalé depuis 2022 Problème d'accès : accès difficile
1005	ETANG	Courte	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Fermé à clé Problème d'accès : Barrière avec cadenas
1007	ETANG	Les Arnefauds	☒	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Inaccessible Accès difficile pour la plupart des véhicules du sdis
1010	ETANG	Le Petit Blanchard	☐	☒	PENA privé absence de convention
1013	ETANG	Le Petit Champagne	☐	☒	PENA privé absence de convention
1014	ETANG	Le Grand Grenier	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : Accès par la ferme
1015	ETANG	chez Forges	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Accès impossible à la plupart des véhicules du sdis
1016	ETANG	Les rois du haut	☐	☒	PENA privé absence de convention

Mme WALRAET Françoise
Mairie de SAINT-CHRISTOPHE
2 ALLEE DE LA MAIRIE
03120 SAINT-CHRISTOPHE

Groupeement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°

Vichy, le 09/07/2024

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Madame le Maire, Mme WALRAET Françoise

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. LAPALISSE

09/07/2024

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
1006	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Les Chaises	☒	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du Sdis
1008	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Joninin	☒	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du Sdis
1009	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Chitin	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du Sdis
1010	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) les Broussailles	☐	☒	PENA privé absence de convention
1011	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Berthelat	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du Sdis
1012	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Boulat	☐	☒	PENA privé absence de convention
1013	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Jean Mallet	☒	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Inaccessible Problème d'accès : privé
1014	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Chez Coudure	☐	☒	PENA privé absence de convention
1015	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Etang Canet	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Fermé à clé Problème d'accès : Privé
1016	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) La Bruyère le bourg 17 Route de Châtel Montagne	☒	☒	PENA privé absence de convention Fermé à clé
1017	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Chez Boulat Chemin de la noix	☐	☒	PENA privé absence de convention
1019	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Roumier	☐	☒	PENA privé absence de convention
1020	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Le Prénat	☒	☒	Inaccessible impossibilité d'accès avec dévers important et clôture.
1021	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Liado	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : Accès par la ferme
1022	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Le Domaine Boudet	☐	☒	Visibilité et/ou accès difficile PENA privé absence de convention Inaccessible pour certains véhicules du Sdis
1023	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) La Petite Bruyère	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du Sdis
1024	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Le bois de Not	☒	☐	N'existe plus a été supprimé

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03223 SAINT CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS					
1	PI 100	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Les Chaises	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
2	PI 100	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) La Croix Roumier	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
3	PI 100	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Jean Mallet	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
4	PI 100	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Reméraire	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
5	PI 100	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Le Bourg	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
6	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Domaine Neuf	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
7	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Les Beys	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 23m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
8	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) La Bruyère le bourg Face à la place de l'église	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
9	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Les Riverots	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 25m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
10	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) Le Prénat	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
11	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) La Croix Blanche	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
12	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) La Roue	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
13	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (SUD) L'Orme	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
14	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Liado dans cour de ferme	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
15	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Rogne Pied	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
16	PI 80	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Les Sablons	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
1002	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Lamaron	☐	☒	PENA privé absence de convention
1003	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) La Vernière	☐	☒	PENA privé absence de convention
1004	ETANG	S/C SAINT CHRISTOPHE (NORD) Chez Perrin	☐	☒	PENA privé absence de convention

M. COLLANGES Yves
Mairie de SAINT-PIERRE-LAVAL
LE BOURG
42620 SAINT-PIERRE-LAVAL

**Groupeement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle**

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°

Vichy, le 09/10/2024

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Monsieur le Maire, M. COLLANGES Yves

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupeement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. ARFEUILLES

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03250 SAINT PIERRE LAVAL					
1	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Le Plassus	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
3	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Vers le Bois	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
4	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Le Pût	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
5	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Le Bourg (direction RN 507)	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
6	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Le Moulin Souchon	☐	☐	ATTENTION : Capacité du réservoir de chez Goyard 50m3 (Info SIVOM) Absence de donnée de pression dynamique
7	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Les Roccs derrière habitation	☐	☐	ATTENTION : Capacité du réservoir de chez Goyard 50m3 (Info SIVOM) Absence de donnée de pression dynamique
8	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Les Chatards	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 25m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
9	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) La Croix des Rameaux	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
10	PI 100	S/C SAINT PIERRE LAVAL (NORD) Chez Michet	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
11	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Le Petit Ravat	☐	☐	Absence de donnée de pression dynamique
12	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) La Tour	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
13	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (NORD) Le Bois Droit	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
14	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Mauvernay	☐	☒	Visibilité et/ou accès difficile Capot détérioré ou manquant Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 20m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
15	PI 80	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Marlot	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 15m3 / h) Absence de donnée de pression dynamique
16	PI 100	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Chez Goyard	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 Absence de donnée de pression dynamique
1002	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (NORD) Le Bois Droit	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Fermé à clé
1003	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Perraud, bord RN7	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : portail d'accès par RN7

09/10/2024

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
1005	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Gabelle	☒	☒	PENA privé absence de convention Inaccessible Inaccessible à la plupart des véhicules du sdis Problème d'accès : accès difficile
1006	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) LD PILLAUD Domaine Pillon	☐	☒	PENA privé absence de convention
1007	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Gouttelainge	☐	☒	PENA privé absence de convention
1008	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) La Grelière	☐	☒	PENA privé absence de convention
1009	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Point d'aspiration en bordure de la D207	☐	☒	PENA privé absence de convention Problème d'accès : bord de route mais grillagé
1010	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) La Tour	☐	☒	PENA privé absence de convention
1011	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Etang Monvernay	☐	☒	PENA privé absence de convention
1012	ETANG	S/C SAINT PIERRE LAVAL (SUD) Choly	☐	☒	PENA privé absence de convention

M.GAUD Bernard
Mairie de SERVILLY
LE BOURG
03120 SERVILLY

**Groupement des Services Opérationnels
Bureau de la préparation opérationnelle**

Affaire suivie par : Lieutenant Christophe MURE
Nos Réf. : PRS /AM/PJ/JC/ CM/ n°

Objet : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
P. J. : Tableau récapitulatif des points d'eau présentant des anomalies

Monsieur le Maire, M.GAUD Bernard

Je vous informe que, suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels réalisée sur votre commune, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un état relatif des anomalies constatées lors de ces contrôles. Il m'apparaît en effet opportun d'attirer votre attention sur la nécessité de remettre en état ces points d'eau afin de pouvoir compter pleinement sur eux en cas de sinistre. Si vous le souhaitez, mes services tiennent également à votre disposition le récapitulatif complet de l'ensemble de ces vérifications.

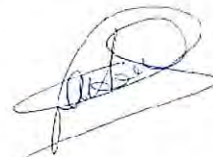
Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la prochaine reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels / artificiels de votre commune sera réalisée dans deux ans.

Je vous rappelle par ailleurs que le contrôle débit / pression des hydrants relève de la compétence de la commune. Ainsi, à la fin de chaque campagne de contrôle, la commune ou le gestionnaire du réseau, se doit de transmettre à nos services un état des relevés effectués.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir m'informer, le cas échéant, de toute création, modification ou suppression de point d'eau incendie ainsi que de toute création ou nouvelle dénomination de voies et lotissements. En effet, ces informations sont nécessaires pour permettre d'actualiser les données cartographiques opérationnelles fournies aux sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef du Groupement Territorial Sud



Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Copie :
- C.I.S. LAPALISSE

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
03272 SERVILLY					
1	PI 80	Village Cantot	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 10m3 / h) Absence de données de pression dynamique
2	PI 80	Château de Gléné	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 17m3 / h) Absence de données de pression dynamique
3	PI 80	Pérard	☐	☐	Absence de données de pression dynamique
4	PI 100	Grandchamp	☐	☐	Absence de données de débit
5	PI 100	Les Graves	☐	☐	Absence de données de débit
6	PI 100	Le Bourg	☐	☐	Absence de données de débit
7	PI 100	Le Bourg	☐	☐	Absence de données de débit
8	PI 100	Château Gadin	☐	☐	Absence de données de débit
9	PI 100	Champ Villard	☐	☐	Absence de données de débit
10	PI 100	Moulin Graveron	☐	☐	Absence de données de débit
11	PI 80	Taillis	☐	☐	Absence de données de débit
12	PI 100	La Brosse Nord	☐	☐	Absence de données de débit
14	PI 100	La Brosse--Sud	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 42m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 42m3 / h)
15	PI 100	La Jarry Bruyères	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 49m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 49m3 / h) Absence de données de pression dynamique
16	PI 80	Vézème	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 11m3 / h) Absence de données de pression dynamique
17	PI 80	Vélot	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique
18	PI 80	Vizier	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique
19	PI 80	Chez Finet	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 10m3 / h) Absence de données de pression dynamique
20	PI 80	Giraude	☐	☒	Capot détérioré ou manquant Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 23m3 / h) Absence de données de pression dynamique
21	PI 80	Salot	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 7m3 / h) Absence de données de pression dynamique
22	PI 80	Guérinot	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 8m3 / h) Absence de données de pression dynamique
23	PI 100	Le Tureau boulétiere	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 54m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 54m3 / h)

Listes des anomalies sur points d'eau

N°	Type	Adresse	Non dispo	Non conf	Anomalies
24	PI 80	La Bruyère	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique
25	PI 100	Nesmes	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 57m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 57m3 / h)
27	PI 100	La Prugne	☐	☐	Absence de données de débit
28	PI 100	Les Quatres Chemins	☐	☐	Absence de données de débit
29	PI 80	Bois Vivier	☐	☒	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 8m3 / h) Absence de données de pression dynamique
1002	ETANG	La Prugne, Harras d'Aurois	☐	☒	PENA privé absence de convention
1003	ETANG	Moulin Graveron	☐	☒	PENA privé absence de convention
1004	ETANG	Chez Guerinots	☒	☐	Vide ou volume eau non utilisable
1005	ETANG	Chez Bellet	☐	☒	PENA privé absence de convention
1006	ETANG	L'Etang fourchu	☒	☒	PENA privé absence de convention Vide ou volume eau non utilisable signalé HS par Chef de Centre, pour réparation de la bonde (le02/11/2023)
1007	ETANG	Les Graves	☒	☒	PENA privé absence de convention

Liste des points d'eau

03272

SERVILLY

Hydrants

Légende : • Etat
• Anomalie
• Accès
• Signalisation
✗ Indisponible
i Avec anomalies
Non autorisée
Problématique
✓ En service
Sans anomalie
Autorisée
✗ Non conforme en service

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	• Etat	• Anomalie	• Accès	• Sign.	Anomalies	Observations
1	PI 80	Village Cantot	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 10m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
2	PI 80	Château de Glénè	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 17m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
3	PI 80	Pérard	Inconnu	1x65-2x40	✓	i	✓	✓	Absence de données de pression dynamique	
4	PI 100	Grandchamp	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
5	PI 100	Les Graves	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
6	PI 100	Le Bourg	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
7	PI 100	Le Bourg	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
8	PI 100	Château Gadin	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
9	PI 100	Champ Villard	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
10	PI 100	Moulin Graveron	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
11	PI 80	Tailis	Inconnu	1x65-2x40	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
12	PI 100	La Brosse Nord	Inconnu	1x100-2x65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
13	PI 100	La Brosse-Centre	Inconnu	1x100-2x65	✓	✓	✓	✓		

Liste des points d'eau

Hydrants

Légende :

- Etat
- Anomalie
- Accès
- Signalisation
- ✗ Indisponible
- Avec anomalie
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- ✗ Non conforme
- en service

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	• Etat	• Anomalie	• Accès	• Sign.	Anomalies	Observations
14	PI 100	La Brosse-Sud	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 42m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 42m3 / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2023
15	PI 100	La Jarry Bruyères	Inconnu	1x100-2x65	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 49m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 49m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
16	PI 80	Vézème	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 11m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
17	PI 80	Véillot	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
18	PI 80	Vizier	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
19	PI 80	Chez Finet	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 10m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
20	PI 80	Girarde	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Capot détérioré ou manquant Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 23m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
21	PI 80	Salot	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 7m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
22	PI 80	Guérinot	Inconnu	1x65-2x40	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 8m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023

Liste des points d'eau

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	•Etat	•Anomalie	•Accès	•Sign.	Anomalies	Observations
					•Etat	•Anomalie	•Accès	•Sign.		
23	PI 100	Le Tureau boulevere	Inconnu	1x100-2x 65	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 54m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 54m3 / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2023
24	PI 80	La Bruyere	Inconnu	1x65-2x4 0	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 3m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023
25	PI 100	Nesmes	Inconnu	1x100-2x 65	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30 m3 (Débit A 1 bar = 57m3 / h) Débit PEI insuffisant < 60 m3 > 30m3 (Débit A 1 bar = 57m3 / h)	Contrôle technique du service des eaux en 2023
27	PI 100	La Prugne	Inconnu	1x100-2x 65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
28	PI 100	Les Quatres Chemins	Inconnu	1x100-2x 65	✓	i	✓	✓	Absence de données de débit	
29	PI 80	Bois Vivier	Inconnu	1x65-2x4 0	✗	i	✓	✓	Débit PEI insuffisant < 30 m3 (Débit A 1 bar = 8m3 / h) Absence de données de pression dynamique	Contrôle technique du service des eaux en 2023

Légende

- Etat
- Anomalie
- Accès
- Signalisation
- ✗ indisponible
- i Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ En service
- ✓ Sans anomalie
- Autorisée
- ✗ Non conforme en service

PENA

N°	Type	Adresse	m3/h Ré-alim.	•Etat	•Anomalie	•Accès	•Sign.	Anomalies	Observations
				•Etat	•Anomalie	•Accès	•Sign.		
1002	ETANG	La Prugne, Harras d'Aurois		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention	
1003	ETANG	Moulin Graveron		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention	
1005	ETANG	Chez Bellet		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention	
1006	ETANG	L'Etang fourchu		✗	i	✓	✓	PENA privé absence de convention Vide ou volume eau non utilisable signalé HS par Chef de Centre, pour réparation de la bonde (le02/11/2023)	

Légende

- Etat
- Anomalie
- Accès
- Signalisation
- ✗ indisponible
- i Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ En service
- ✓ Sans anomalie
- Autorisée
- ✗ Non conforme en service